



**Projet de loi de finances 2019**  
**Analyse technique et**  
**politique**  
**du Cnajep**

Décembre 2018

*Mission sports, jeunesse et vie associative*  
*Programme 163 « jeunesse et vie associative »*

*Cette analyse s'appuie sur une étude du programme 163, à laquelle s'est ajoutée une audition du Cnajep, le jeudi 11 octobre par Mme Sarah El Haïry, députée, rapporteure spéciale de la mission Sport, jeunesse et vie associative du projet de loi de finances pour 2019.*

*L'audition a porté sur l'évolution des crédits de la mission « sport, jeunesse et vie associative » (PLF 2019) ainsi que sur les actions du Cnajep (dialogue structuré, ...) et les actions du Gouvernement (SNU, FDVA II, ...).*

## SOMMAIRE

<b>ÉLÉMENTS DE CONTEXTE</b> tels que présentés par le ministère	<b>4</b>
Un budget augmenté mais pour quoi et pourquoi ?	<b>5</b>
<b>ELEMENTS D'ANALYSE TECHNIQUE ET POLITIQUE</b>	<b>7</b>
Des actions stabilisées	<b>7</b>
Trois actions soutenues inégalement	<b>9</b>
<b>ACTION 1 - Développement de la vie associative</b>	<b>9</b>
<b>ACTION 2 - Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire</b>	<b>11</b>
<b>ACTION 3 - Actions particulières en direction de la jeunesse</b>	<b>12</b>

## Projet de loi de finances 2019

### ANALYSE TECHNIQUE ET POLITIQUE DU CNAJEP

*Mission sports, jeunesse et vie associative  
Programme 163 « jeunesse et vie associative »*

#### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE tels que présentés par le ministère

Le programme « Jeunesse et vie associative » regroupe une partie des crédits alloués aux politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du développement de la vie associative. Ces problématiques sont, par nature, partagées entre de multiples intervenants. Les politiques de jeunesse, comme celles qui accompagnent la vie associative ou l'éducation populaire, font en effet l'objet d'une mobilisation inter ministérielle dont il est rendu compte sur le plan budgétaire dans deux documents annexes à la loi de finances : le document de politique transversale « Politiques en faveur de la jeunesse » et le jaune budgétaire « Effort financier de l'Etat en faveur des associations ». La mission sports, jeunesse et vie associative prévoit de privilégier les **quatre axes d'intervention suivants** :

#### 1 Favoriser le développement de la vie associative et de l'engagement citoyen

- Poursuivre les travaux engagés sur les relations entre pouvoirs publics et associations (stratégie vie associative co-construite avec les acteurs associatifs).
- Soutenir la formation des bénévoles (FDVA, Compte Engagement Citoyen -CEC-).
- Poursuivre l'action de simplification des démarches pour les associations (Compte asso)

#### 2 Renouveler les actions d'éducation populaire

- Une éducation populaire soutenue par le soutien aux AJEP (CPO, CAO, FONJEP)

#### 3 Se mobiliser pour la jeunesse

- L'accès des jeunes à l'information pour accéder à leur autonomie : repositionner et conforter le rôle du Réseau Information Jeunesse, développer la boussole des droits (outil numérique),
- La promotion de la mobilité internationale à travers trois « operateurs » de mobilité dans le champ de l'éducation non formelle : « Erasmus + » soutenu par les crédits européens, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).
- L'action en faveur de loisirs éducatifs de qualité : développer la qualité des accueils collectifs de mineurs et le Plan mercredi.

#### 4 Renforcer le service civique

Avec un objectif de 150 000 jeunes volontaires par an, le service civique continue de se développer.

## Un budget augmenté mais pour quoi et pourquoi ?

L'avis du Cnajep

L'analyse du programme 163 du projet de loi de finances 2019 fait apparaître plusieurs tendances :

**Une augmentation toute relative** qui est d'une part due aux 25 millions reversés au FDVA II « Fonctionnement-actions innovantes » (soit la moitié de l'ex-réserve parlementaire) et d'autre part une hausse en faveur des programmes et dispositifs gérés en direct par l'État (OFAJ, OFQJ : + 2 millions et service civique : + 49,4 millions).

Avant 2018, la réserve parlementaire finançait des investissements et travaux de collectivités, des fondations et des associations le plus souvent locales. Les crédits affectés aux associations à travers divers budgets opérationnels de programmes représentaient environ plus de 53 millions €. Pour pallier à la disparition de la réserve, 25 millions € ont été dégagés en 2018 et gérés par les DDCS en région, hors du bop 163. Des milliers de dossiers pour au moins 70 millions € ont été déposés. Il restera à en tirer quelques analyses pour poser un cadre plus équitable entre régions en 2019.

**Des actions toujours inégalement soutenues et le choix encore plus affirmé de l'État de concentrer ses modestes moyens sur des programmes et dispositifs qu'il gère en direct, au détriment d'une politique de soutien et de développement de la vie associative autonome.**

L'Action 3 - développement du service civique - demeure une priorité et correspond à 81 % du budget du programme 163. A ceci s'ajoute l'augmentation d'un certain nombre de crédits alloués aux établissements sous tutelle du ministère et liés aux accords avec d'autres pays (OFAJ, OFQJ, ...). Le soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire est pourtant déterminant, à la fois car elles accueillent aussi ces programmes et dispositifs mais surtout parce qu'à côté de ceux-ci, les AJEP développent une diversité d'approches et de formes d'engagement.

**L'absence de mention faite au Service national universel obligatoire**

Alors que des expérimentations sont prévues dès juin 2019 avec plusieurs centaines de jeunes (voire plusieurs milliers) en départements pour mettre en œuvre le service national universel, aucun signe budgétaire n'apparaît dans le BOP 163. Où se niche le SNU : dans quelle mission ou BOP, avec quelle prévision budgétaire ?

**Contexte global : perte de vitesse pour la politique jeunesse et vie associative, abandon de l'éducation populaire, ...**

La réaffectation d'une partie de la réserve parlementaire (les critères posés par chaque département ont-ils répondu aux objectifs ?) ne réussit pas à compenser la **forte baisse des contrats aidés** qui était venue impacter directement les associations.

Le nombre de personnes en contrat aidé a diminué de 140.000 en 2017, ce qui aurait provoqué 77.000 suppressions d'emploi et 55.000 inscriptions à Pôle emploi, selon une estimation de la Direction des statistiques du ministère du Travail (Dares).

Le contexte est également marqué par **l'absence d'un cap** clair en termes de politique jeunesse hormis le SNU. La nomination d'un secrétaire d'État auprès de Jean-Michel BLANQUER chargé des questions de jeunesse et de la vie associative pourrait constituer un signal intéressant si dans le même temps, **l'État n'était pas en train de réorganiser ses missions dans les territoires en allégeant celles de la Jeunesse et de la Vie associative.**<sup>1</sup> Quant à l'éducation populaire, elle est la grande absente de ce Gouvernement ...

Le contexte est enfin celui des récentes annonces, le 29 novembre 2018, de Gabriel ATTAL, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale qui présentait le plan d'action pour le développement de la vie associative (en réponse au rapport remis par Le Mouvement associatif au Premier Ministre le 8 juin dernier). **Pour le Cnajep, même si les mesures annoncées ont réellement été travaillées dans le cadre de la concertation avec les associations, le compte n'y est pas.** Aucun changement de cap n'est annoncé pour tenir compte de la situation d'urgence de bon nombre d'associations. Les propositions se caractérisent surtout par l'ouverture de travaux à venir et l'absence de moyens puisqu'aucune mesure budgétaire nouvelle n'est prévue pour 2019.

1 *Communiqué du Cnajep du 8 octobre 2018*

## Ce que le Cnajep a défendu

Lors de ses rencontres politiques, le Cnajep a soutenu notamment les éléments suivants en vue du PLF 2019 :

Nous portons l'importance de **maintenir le soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire à travers des CPO et CAO** qui témoignent d'une volonté de partenariat dans un cadre de travail serein. En effet, les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont des lieux où s'inventent et se vivent chaque jour des formes variées d'engagement pour les jeunes et les moins jeunes. Elles sont à l'œuvre au plus près des citoyen.nes et participent à la cohésion et au lien social. Soutenir les AJEP, c'est soutenir cette diversité d'approches pour concerner tous les publics. Soutenir les AJEP, c'est aussi leur permettre d'accueillir et d'accompagner l'animation volontaire et de contribuer à son développement de qualité.

Nous formulons une attention particulière pour que le FDVA vienne en soutien à la formation des bénévoles mais aussi en **soutien à des expérimentations et études collectives**. Cet aspect est important car il permet à des associations de se mettre en coopération pour innover, expérimenter, inventer des nouvelles manières d'agir ensemble.

## ELEMENTS D'ANALYSE TECHNIQUE ET POLITIQUE

## Des actions stabilisées

Programme 163	2015	2016 Autorisations d'engagement	PLF 2017 initial	2017 autorisations d'engagement	PLF 2018	2018 Autorisations d'engagement	PLF 2019
ACTION 1 Développement de la vie associative	17 429 274	26 099 964	17 507 761	24 712 853	23 305 928		45 518 360
ACTION 2 Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	66 698 995	71 476 330	69 211 938	70 092 446	69 711 938		71 811 938
ACTION 3 Actions particulières en direction de la jeunesse	148 551 955 <sup>2</sup>	294 633 368	390 000 000	385 020 000	447 639 627		497 000 000

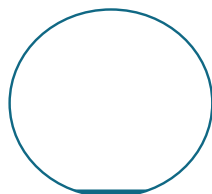
Le budget global du BOP 163 – titre 6 est à la hausse pour 2019.

Les crédits du programme 163 progressent à périmètre constant de 52,2 M d'euros (+ 9,3 %).

## Répartition en pourcentage par Action

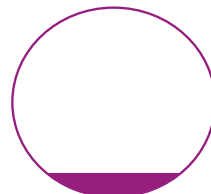
PLF 2018

Développement de la vie associative



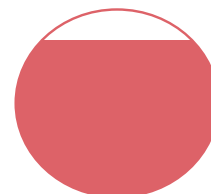
4 %

Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire



13 %

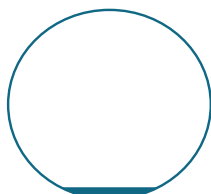
Actions particulières en direction de la jeunesse



83 %

PLF 2019

Développement de la vie associative



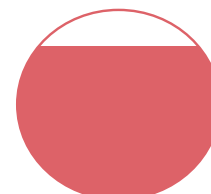
7 %

Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire



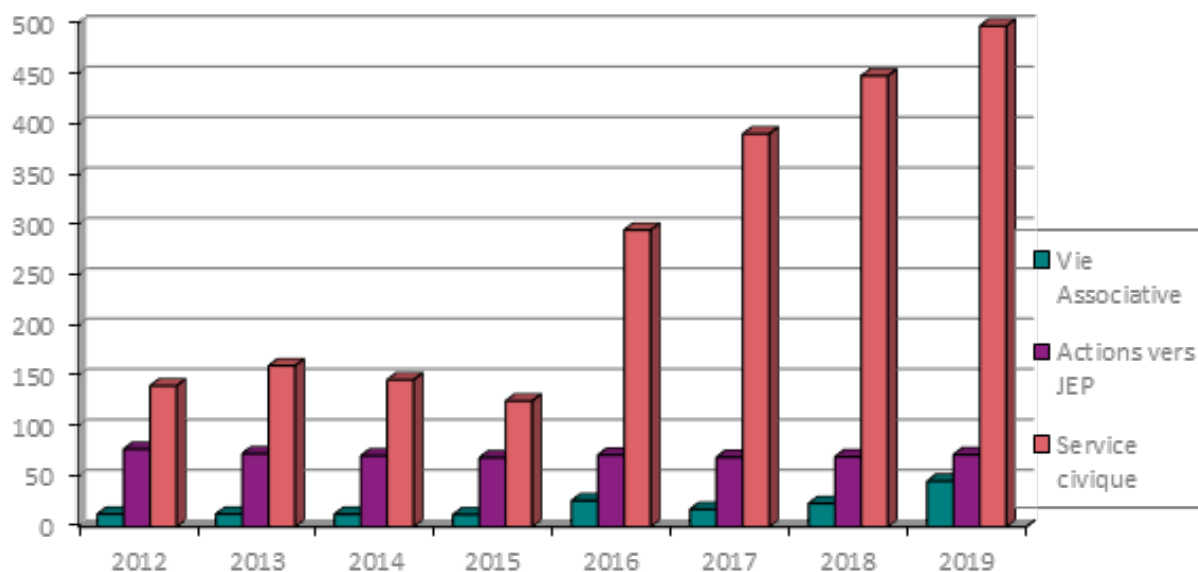
12 %

Actions particulières en direction de la jeunesse



81 %

## Évolution de la répartition du budget par action (en millions d'euros) PLF





## Trois actions soutenues inégalement

### ACTION 1 Développement de la vie associative

Cette action connaît pour 2019 **une légère hausse**.

#### La nouveauté : FDVA Fonctionnement et actions innovantes

La hausse est due à la réaffectation de la moitié de la réserve parlementaire dans un « FDVA II » à hauteur de 25 000 000 euros (rappel : le montant 2018 n'était pas dans le PLF 2018).

#### Le Compte engagement citoyen CEC (nouveauté de 2018)

Créé par l'article 39 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, le CEC s'inscrit dans le compte personnel d'activité (CPA) et vise à reconnaître et valoriser l'engagement citoyen à travers l'octroi d'heures de formation citoyenne ou professionnelle adossées au compte personnel de formation (CPF). Sont notamment éligibles à cette valorisation, sous conditions de durée d'engagement, les activités de service civique, de réservistes citoyens (civiques, communaux de sécurité civile, de défense et de sécurité, de la police nationale, de l'éducation nationale), de maîtres d'apprentissage, de bénévoles associatifs en situation de dirigeants ou encadrants d'autres bénévoles.

Dans la limite d'un plafond de 60 heures cumulables au titre du compte d'engagement citoyen, 20 heures de formation peuvent être allouées aux personnes engagées dans l'une de ces formes de citoyenneté, à raison notamment d'une durée d'exercice propre à chaque forme. Ce nouveau droit à formation vaut quel que soit le statut de l'engagé : étudiant dès 16 ans, actif (salarié, agent public, indépendant, chômeur, inactif) ou retraité. Ce droit s'ajoute aux droits à formation acquis au titre de l'activité professionnelle, pour saluer l'importance de l'engagement citoyen au service de la collectivité.

Les crédits inscrits au programme 163 pour 2019 ont vocation à financer les heures de formation dispensées mais aussi à prendre en charge les dépenses liées à la mise en place et au fonctionnement du système de déclaration, gestion et validation des droits. **La ligne dédiée à ce CEC est prévue à la baisse passant de 5 798 167 à 3 010 599 euros (-2,7 M d'euros).**

Cette baisse a été justifiée, lors de nos échanges, par la non utilisation des crédits prévus en 2018. La validation d'activités bénévoles en 2017 par les associations a été mise en place en octobre 2018. **Pour le Cnajep, le manque d'information sur le CEC contribue au non-recours par les citoyens. Qu'en est-il des crédits 2018 : sont-ils retournés au ministère des finances ?**

## Budget détaillé de l'Action 1

Action 1	Dépenses 2013	Autorisations de paiement 2014	PLF 2015	PLF initial 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019
CRIB	1 170 000	1 170 000	1 170 000	1 248 706	1 186 270	1 186 270	<b>1 186 270</b>
FDVA	10 830 000	10 830 000	10 810 000 <sup>3</sup>	9 632 474	8 150 851	8 150 851	<b>8 150 851</b>
DDVA	300 000	290 000	290 000	273 893	260 198	260 198	<b>260 198</b>
DDVA II							<b>25 000 000</b>
Subventions aux fédérations nationales sur projets « Vie Associative »	400 000	400 000	400 000	384 412	665 191	665 191	<b>665 191</b>
Soutien aux associations nationales JEP				7 942 369	7 245 251	7 245 251	<b>7 245 251</b>
Nouveauté 2018 : Compte d'Engagement Citoyen						5 798 167	<b>3 010 599</b>
	<b>12 700 000</b>	<b>12 690 000</b>	<b>12 670 000<sup>4</sup></b>	<b>19 481 854<sup>5</sup></b>	<b>17 507 761<sup>6</sup></b>	<b>23 305 928</b>	<b>45 518 360</b>

3 Le montant initial est de 10 310 000 auquel s'ajoute 520 000 euros obtenus suite aux amendements parlementaires.

4 Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 17 429 274 euros mais nous n'avons pas le détail.

5 Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 26 099 964 euros mais nous n'avons pas le détail.

6 Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 24 712 853 euros mais nous n'avons pas le détail.

## ACTION 2 Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire

Cette action connaît pour 2019 **une légère hausse**.

La petite hausse est due à une augmentation des lignes de l'OFAJ et l'OFQJ : + 2M d'euros.

### Budget détaillé de l'Action 2

Action 2	Autorisations de paiement 2014	PLF 2015	PLF initial 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019
Soutien logistique de l'administration	930 000	930 000	1 278 429			<b>1 409 382</b>
Activités de jeunesse	370 000	370 000	356 349	803 669	1 303 669	<b>338 533</b>
INJEP – Etudes, observations			489 617	338 533	338 533	<b>965 136</b>
PEJA/Erasmus+	110 000	110 000		465 136	965 136	
Certification VAE	450 000	450 000	432 463			<b>105 713</b>
Réseau Information Jeunesse (CIDJ + CRIJ selon les années)	2 510 000	2 510 000	2 297 766	2 182 877	2 182 877	<b>2 182 877</b>
Soutien aux CRIJ			4 054 954	4 152 206	4 152 206	<b>4 152 206</b>
INJEP	3 330 000	3 290 000				
FONJEP	24 880 000	24 880 000	30 732 720	31 432 720	31 432 720	<b>31 432 720</b>
Soutien aux associations nationales JEP	9 130 000	8 630 000				
Soutien aux actions locales	16 050 000	14 700 000	13 346 710	12 904 375	12 904 375	<b>12 904 375</b>
Echanges internationaux	13 780 000	13 780 000	13 883 251	13 883 251	13 883 251	<b>15 877 538</b>
OFAJ	11 550 000	11 550 000	11 553 200	11 553 200	11 553 200	<b>13 503 200</b>
OFQJ	2 000 000	1 960 000	1 964 860	1 964 860	1 964 860	<b>2 114 860</b>
CONFEJES	270 000	270 000	259 478	259 478	259 478	<b>259 478</b>
Soutien aux métiers de l'animation	0	0	1 000 000	1 360 840	1 360 840	<b>1 360 840</b>
Loisirs Educatifs des jeunes Colos nouvelle génération			3 360 000	2 492 000	2 492 000	<b>2 492 000</b>
	<b>70 610 000</b>	<b>68 720 000</b> <sup>7</sup>	<b>69 953 830</b> <sup>8</sup>	<b>69 211 938</b>	<b>69 711 938</b>	<b>71 811 938</b>

NB : Les annonces faites très récemment par le secrétaire d'État ne sont pas inscrites dans le BOP ci-dessus et toutes n'auront pas de traduction budgétaire dès 2019. (cf. annexe)

<sup>7</sup> Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 66 698 995 euros.

<sup>8</sup> Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 71 476 330 euros.

## ACTION 3 Actions particulières en direction de la jeunesse

Depuis 2013, cette action concerne exclusivement le service civique. **Cette action est constamment en hausse avec un objectif pour le ministère d'atteindre un effectif de 150 000 volontaires en 2019.**

### Budget détaillé de l'Action 3

Action 3	Dépenses 2013	Autorisations de paiement 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019
Service civique	160 000 000	146 000 000	125 000 000	301 629 368	390 000 000	447 639 627	497 000 000
FEJ-Expérimentations	0	0	0	0	0	0	0
	<b>160 000 000</b>	<b>146 000 000</b>	<b>125 000 000<sup>9</sup></b>	<b>301 629 368<sup>10</sup></b>	<b>390 000 000</b>	<b>447 639 627</b>	<b>497 000 000</b>

### Ce que le Mouvement associatif a porté

Malgré la mobilisation de nombreux députés, les 3 grandes mesures budgétaires pour la vie associative n'ont pas réussi à s'imposer, en l'occurrence :

- le renforcement du budget du fonds pour le développement de la vie associative (réaffectation entière de la réserve parlementaire),- la création de 38 000 emplois socialement utiles pour les associations qui restent sans solution face au gel des contrats aidés,
- le financement du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
- 

Le projet de loi de finances 2019 était une perspective pourtant de la concertation lancée un an plus tôt par le Gouvernement avec les acteurs associatifs, appelant à une véritable traduction budgétaire des 59 propositions qui en étaient ressorties pour le développement et le soutien de la vie associative.

<sup>9</sup> Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 148 551 955 suite aux amendements parlementaires.

<sup>10</sup> Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 294 633 368 euros.



## Dernières actualités

Le 9 novembre 2017, le premier ministre présentait son « ambition nouvelle au service de la vie associative ». Un an après, le 29 novembre 2018, c'est au tour de Gabriel ATTAL, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale de présenter un plan d'action pour le développement de la vie associative (en réponse au rapport remis par Le Mouvement associatif au Premier Ministre le 8 juin dernier). **Pour le Cnajep, même si les mesures annoncées ont réellement été travaillées dans le cadre de la concertation avec les associations, le compte n'y est pas.**

Un plan d'action pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement *Communiqué de presse - Gabriel Attal - 29/11/2018 :*

Convaincu de la contribution majeure des associations au projet du Gouvernement pour une société plus inclusive et solidaire, le Ministre a réaffirmé sa volonté de développer une politique ambitieuse pour la vie associative.

*«Nos associations sont un trésor : sans elles, notre République n'aurait pas tout à fait le même visage. En portant les valeurs d'entraide, de solidarité et de fraternité, elles permettent une économie plus humaine, une société plus solidaire et sont une école de la citoyenneté et de la démocratie pour de nombreux jeunes. Un quart des Français sont engagés au sein de près de 1,3 million de structures, et leur nombre ne cessent de croître chaque année. Nous devons accompagner ces structures dans la transformation de leur modèle économique pour mieux les aider à réaliser leurs missions et à construire une société de l'engagement», rappelle Gabriel Attal.*

Cette feuille de route vise à la fois à sceller un pacte de confiance fort entre les associations, les pouvoirs publics et les entreprises, mais aussi à initier une réflexion de fond sur la philanthropie à la française dans une société où l'engagement doit être l'affaire de tous.

Co-construite avec les partenaires associatifs, elle repose sur trois piliers :

- 1) un appui structurel et un accompagnement renforcé des associations
- 2) le développement de l'engagement individuel et collectif tout au long de la vie
- 3) faire du développement associatif, l'affaire de tous.

Des mesures qui s'inscrivent en complémentarité avec les actions déjà engagées par le Gouvernement :

- accroissement en 2018 et 2019 des crédits consacrés au service civique (+ 63 M€ en 2018 et + 49 M€ en 2019).
- soutien aux associations employeuses par :
  - la réduction des cotisations patronales, qui permettra aux associations d'économiser 1,4 milliard d'euros, chaque année, dès 2019
  - le maintien du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires en 2018 et en 2019, soit une économie annuelle de 500 millions d'euros pour les structures de plus de 10 salariés.
- soutien aux petites associations, via l'affectation de 25 millions d'euros au Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).

Des mesures concrètes pour construire une société de l'engagement :

- 1) Un appui structurel et un accompagnement renforcé des associations

*«Nous ne pouvons qu'être fiers qu'il y ait autant de créations d'associations chaque année, mais cette dynamique implique aussi un éparpillement de moyens et donc la difficulté pour certaines structures de passer à l'échelle ou, tout simplement, de réussir à embaucher le premier salarié.»*

L'État accompagnera les associations pour mutualiser plus facilement les fonctions supports, les locaux, les salariés, etc, notamment en incitant à la construction de groupements d'employeurs : des appels à projets territoriaux seront lancés et les lauréats bénéficieront, au total, d'un poste Fonjep par groupement et de 3 millions d'euros, non renouvelables, comme dotation au fonds associatif pour enclencher cette dynamique commune.

Pour simplifier la vie des associations, le dispositif «Impact Emploi», qui permettait aux associations de moins de 10 salariés de déporter leurs formalités administratives sur l'URSSAF, sera élargi aux associations de moins de 20 salariés.

Un soutien sera également apporté aux associations dont le modèle fait l'objet de mutations, notamment par des fonds de formations complémentaires destinés à la gestion des structures (via le FDVA). Enfin, une évaluation de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement sera lancée afin d'être au plus près des besoins et des attentes des associations sur les territoires.

### 2) Valoriser et reconnaître l'engagement individuel

*«Trop souvent, ceux qui s'engagent sont ceux qui sont en emploi, qui ont fait des études, plus souvent des CSP +, etc. Chez les jeunes, ceux dont les parents ont été ou sont bénévoles eux-mêmes sont surreprésentés. Sont-ils plus généreux que les moins favorisés ? Je ne le crois pas ! En revanche, il persiste encore trop de freins à l'engagement : des freins culturels, sociaux, économiques, géographiques. Lever tous ces freins, c'est précisément la mission qui m'a été confiée par le Président de la République et le Premier Ministre.»*

Le développement du bénévolat passe par une incitation et une meilleure reconnaissance de l'engagement tout au long de la vie : cela pourra s'incarner concrètement par la création de certifications des compétences et connaissances acquises durant ces phases d'engagement, reconnues sur le marché du travail. Mais aussi, par l'élargissement du Compte d'Engagement Citoyen aux bénévoles encadrants, leur permettant ainsi d'acquérir des crédits complémentaires de formation professionnelle.

Enfin, des actions d'évaluation et de rénovation de l'ensemble des dispositifs de congés d'engagement seront lancées afin de les rendre plus lisibles et visibles pour les citoyens qui souhaitent s'engager.

### 3) Le développement associatif, l'affaire de tous

Un pacte de confiance fort entre les associations, les pouvoirs publics et les entreprises doit être scellé. Pour cela, il est nécessaire de mettre un terme à l'affrontement entre les mondes lucratif et non lucratif, qui doivent agir en complémentarité.

*«Des affrontements historiques, politiques, séparent encore aujourd'hui entre le monde du lucratif et du non lucratif. Derrière les postures, il y a deux mondes complémentaires, qui ont beaucoup à s'apporter et qui gagneront à travailler davantage ensemble demain.»*

Créer une relation de confiance entre les associations et les entreprises est donc un enjeu majeur.

Parce qu'aujourd'hui les plafonds les désavantagent, un premier acte consiste à faciliter les dons des TPE et PME (la limite des versements éligibles s'élevant désormais à 10 000€) afin d'inciter les dons à l'échelle locale, pour le développement de projets dans leur environnement immédiat.

Mais, tout ne procède pas d'une logique fiscale. Nous favoriserons également le mécénat financier et de compétences. Dès 2019, des mesures seront prises pour que l'engagement des entreprises envers les associations soit reconnu par un label, dans leurs certifications, notamment de qualité, dans leur responsabilité sociale.

Et, parce que la confiance ne peut être que réciproque : entre associations et entreprises, mais aussi avec les pouvoirs publics, nous souhaitons créer les conditions du développement du mécénat de compétences dans les administrations publiques. Au-delà de participer au développement du tissu associatif, c'est aussi un élément essentiel de lien entre l'administration et les territoires, de lien entre l'administration et les citoyens. C'est aussi redonner toutes ses lettres de noblesse à la fonction publique en élargissant encore son action au service de l'intérêt général.

*«Mon objectif : que tous les freins à l'engagement soient levés d'ici la fin du quinquennat, que plus un jeune, plus un citoyen, ne se dise : l'engagement ce n'est pas pour moi.»*

Confiance entre les associations, les entreprises et les pouvoirs publics ; sans oublier les citoyens dans leur action individuelle. Non, pas seulement par leur engagement, mais aussi par leur générosité. Nous lancerons une mission, en lien avec les ministères de l'Économie et de la Justice, pour étudier la faisabilité d'un «giving pledge» à la française, sans revoir la fiscalité des droits de succession, pour développer une nouvelle culture de la philanthropie. Nous sommes favorables à un modèle où lorsqu'un citoyen, qui a très bien gagné sa vie, souhaite redonner une partie conséquente de sa fortune à des associations, il le puisse, dans des cadres à préciser, pour des structures identifiées et toujours avec l'objectif de répondre à l'intérêt général. »



**Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire**, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire.

Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux...

Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le Cnajep est un membre fondateur et actif du Forum européen de la Jeunesse.



[www.cnajep.asso.fr](http://www.cnajep.asso.fr)



Cnajep  
100% Educipop



@Cnajep



[cnajep@cnajep.asso.fr](mailto:cnajep@cnajep.asso.fr)